



label ECOCERT



LA BERGERIE DES ROCHES

FROMAGES YAOURTS DESSERTS 2024

Contrat d'engagement mutuel

-----ENTRE L'ADHÉRENT-----

Nom et Prénom:

Adresse:

Code Postal: Ville:

Téléphone:E-mail:

-----ET LE PRODUCTEUR-----

Entreprise « La Bergerie des Roches »

Aline et Julien SAILLET 1513 route du Col de Cou 74420 BURDIGNIN

contact@labergeriedesroches.com tel: 06 14 04 76 45

LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

L'amaprien-ne et le producteur-trice s'engagent à adhérer à l'association « Amaportée » et à **respecter** ses statuts et son règlement intérieur. Tous les documents et informations relatifs à l'association sont consultables sur <https://amaportee.fr>. L'amaprien-ne accepte les risques liés aux aléas de production (climatiques, sanitaires, conjoncture économique...), le producteur-trice s'efforce d'en limiter les effets et s'engage à donner une information claire sur ces événements en concertation avec le référent producteur-trice de Amaportée. Dans le cas où le producteur-trice ne pourrait assurer la saison complète de paniers, l'amaprien-ne ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

LE CONTENU DU PANIER

- **Le contrat** porte sur la distribution de fromages, yaourts et desserts au lait de brebis bio de [la bergerie des roches](#).
- Pour limiter au mieux les déchets "plastiques", les produits sont proposés en contenant verre pour les gros pots yaourts et desserts ainsi que pour lait pasteurisé. **Ces contenants verre sont consignés, pour un montant de 0,50€ intégrés au prix du produit. La gestion des consignes est quelque chose de trop lourd pour Amaportée.** 2 solutions pour vous:

- Vous déposez aux différents points de vente des produits de la ferme (ex à la ferme, aux marchés à Viuz, Fillinges, Boège...) pour récupérer le montant de vos consignes. Pensez à vous regrouper si vous avez des difficultés pour y aller.
- Vous attendez une séance de collecte au local en fin de saison si vous ne pouvez vraiment pas faire autrement.

Mais dans tous les cas, nous ne récupérons pas les consignes lors des distributions.

Quoi qu'il en soit, **les contenants, autant pots en verre que bouteilles doivent être bien propres et avec leur couvercle.** A noter qu'il ne faut pas chercher à enlever les étiquettes exception faite de celles des flans et de celle de la date limite de consommation.

DUREE - DISTRIBUTION - PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

Le présent contrat est élaboré pour une saison commençant le 23 avril 2024 et finissant le 17 décembre 2024, pour 12 distributions maximum.

Le planning des distributions, une fois finalisé, sera accessible sur <https://amaportee.fr>.

Les distributions ont lieu aux dates prévues **au 50 rue des Anges à VIUZ EN SALLAZ** (local derrière la mairie), le mardi de **18h00 à 19h00 en basse saison** (hors période de distribution des paniers légumes) et **de 18h00 à 19h30 en haute saison** (période de distribution des paniers légumes). L'horaire pourrait être modifié en cas de contraintes administratives

Le contrat pourra être souscrit en cours de saison, avec coût au prorata du nombre de distributions restant, ceci après accord donné par le référent Amaportée du contrat brebis. **Par contre, le contrat doit être transmis signé plus d'une semaine avant la date de première distribution souhaitée.**

FORMULES

12 distributions dans l'année. Le panier que vous constituez sera valable pour ces 12 distributions.

Distribution	23/04	21/05	11/06	02/07	23/07	13/08	03/09	24/09	15/10	05/11	26/11	17/12
--------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

FROMAGES - LAIT	Poids / Quantité	Prix unit. (A)	Quantité par distribution (B)	Valeur totale par distribution (C) = AxB	Valeur annuelle: valeur par distrib (C) x 12	
Fromage frais	+/- 100g	2,30€				
Fromage demi-sec	+/- 100g	2,30€				
la Brique	+/- 150g	3,70€				
Tomme blanche	400g	3,50€				
Le rocher	+/- 300g	4,50€				
Tommette	+/- 300g	6,50€				
Le lait de brebis pasteurisé	1L	4,20€				consigne
Yaourt nature	125g	1,20€				
Yaourt vanille	125g	1,25€				
Yaourt fraise	125g	1,25€				
Yaourt framboise	125g	1,25€				
Yaourt fruits des bois	125g	1,25€				
Yaourt myrtille	125g	1,25€				
Yaourt pêche	125g	1,25€				
Yaourt abricot	125g	1,25€				
Yaourt châtaigne	125g	1,25€				
Flan aux œufs caramel	125g	1,30€				
Le yaourt nature	380-400g	3,60€				consigne
Le yaourt vanille	380-400g	3,90€				consigne
La crème dessert chocolat	380-400g	4,20€				consigne
La crème dessert vanille	380-400g	4,10€				consigne
La crème dessert café	380-400g	4,10€				consigne
Le flan aux œufs caramel	380-400g	4,00€				consigne
TOTAL ANNUEL LAIT FROMAGE YAOURT DESSERT (TOTAL-L)						

MODALITÉS DE PAIEMENT

Montant total (TOTAL-L)

€

Par chèque(s) à joindre avec le contrat, à l'ordre de **'La bergerie des Roches', datés à la signature du contrat.**

- Un seul chèque d'un montant total égal au montant total du contrat
- En 3 chèques d'un montant similaire, pour un montant total égal au montant du contrat, avec encaissement en mai - août - novembre

Tous les chèques devront être établis en une seule fois au moment de l'engagement et remis au producteur. Sans quoi le contrat ne sera pas pris en compte.

SIGNATURES

Fait à le
L'amaprien-ne:

Fait à, le
Le producteur, Julien Saillet

Merci de transmettre ou déposer au local deux exemplaires signés du contrat accompagnés du règlement, sous enveloppe, en y mentionnant AMAPORTEE, A l'attention du Référent Contrat Brebis, Christophe, 50 rue des Anges 74250 Viuz-En-Sallaz

N'oubliez pas d'y joindre votre adhésion à AMAPORTEE (si vous ne l'avez pas déjà prise) et son règlement de 20 €, chèque à l'ordre d'AMAPortée